**AVANSE**

**Un projet financé par USAID**

**APPEL D’OFFRES**

**RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-01**

**SUPERVISION DES ACTIVITES DE CONSTRUCTION DES PROJETS D’INFRASTRUCTURES D’AVANSE**

Date d'émission : 11 Février 2016

**Synopsis de l’Appel d’Offres**

|  |  |
| --- | --- |
| Référence | RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-01 |
| Date d'émission | 11 Février 2016 |
|  Titre | Supervision des activités de construction des projets d’infrastructures d’AVANSE  |
| Résumé succinct | Appel d’offres pour recruter une/plusieurs Organisation(s)/Firme(s) pour superviser des activités de construction  |
| Bureau de soumissionAdresse physique   | Service des Sous-ContratsAVANSE2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien ***Les applications soumises par email ne seront pas considérées*** |
| Date limite de réception des questions | 18 Février 2016 |
| Date limite de réception des offres. | 25 Février 2016 |
| Contact  | Service des Sous-ContratsEmail : avanse\_subcontracts@dai.com  |
| Type de contrat prévu | Le type de contrat prévu sera un contrat à quantité indéfinie (IQC) dont les activités du contrat seront spécifiées et mises en œuvre à travers de « Tasks Orders » (Bons de Commande) à prix fixe ferme pour la supervision de travaux d’infrastructure d’irrigation. Mais ça pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise. Si plusieurs fournisseurs ont été sélectionnés pour un IQC, DAI lancera une nouvelle demande de cotation spécifique à chaque activité et peut accorder un « Task Order » à n’importe quel sous-traitant basé sur la disponibilité, le prix et la capacité du sous-traitant à produire le service selon la qualité et les autres exigences de la demande.Le IQC fixera le plafond qui comprend les couts estimés pour la totalité du travail prévu. Le sous-traitant ne peut pas dépasser ce plafond.  |
| Base d’attribution du Contrat | L’attribution ​​sera faite sur la base de la meilleure proposition qualité/prix. Le contrat ​​sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix). |

**1. Introduction et But**

AVANSE est un projet agricole financé par l’Agence Américaine de Développement International (USAID). Le but du projet est de fournir une assistance aux agriculteurs et aux agricultrices afin de stimuler le développement durable de l’agriculture dans le Nord d’Haïti pour aboutir à une augmentation des revenus pour les ménages agricoles dans la région.

Ce projet vise spécifiquement les agriculteurs/trices vivant dans le Corridor du Nord qui couvre une partie des Départements du Nord et du Nord-est. Le projet intervient sur trois chaînes de valeur (filières) qui sont  le riz, la banane, et le cacao. Afin d’atteindre le but du projet, les activités suivantes ont été établies pour le projet :

* Introduire de nouvelles technologies pour améliorer le rendement agricole des filières.
* Former les bénéficiaires du projet sur l’emploi de nouvelles méthodes et technologies prouvées.
* Pourvoir les bénéficiaires de produits et équipements nécessaires qui les permettront à améliorer la production de leurs parcelles.
* Développer les infrastructures d’appui ou établir des liens de collaboration dans les zones couvertes par le projet telles que les boutiques d’intrants agricoles et les institutions locales de financement.
* Assister les entreprises privées qui sont établies dans la zone du projet et qui sont impliquées dans la transformation et la vente des produits des trois chaines de valeur.
* Stabiliser les bassins versants dans lesquels AVANSE travaille afin de diminuer le problème de l’érosion et de sédimentation des cours d’eau et des systèmes d’irrigation existants.
* **Améliorer le fonctionnement des systèmes d’irrigation et de drainage des périmètres visés en entreprenant des travaux de construction ou de réhabilitation.**

Donc, l’une des composantes du projet est la réhabilitation, l’extension et/ou la construction de systèmes d’irrigation et de drainage visés par le projet. En ce moment, ces activités d’infrastructure consistent à améliorer le système d’irrigation de Grison Garde situé dans la plaine du Nord (commune de l’Acul du Nord), réhabiliter et étendre le système d’irrigation de Dubré (commune de Milot), construire des systèmes de pompage pour irriguer des parcelles de bananeraie (communes de Limonade et de Quartier Morin), améliorer les systèmes de drainage des rizières de Ferrier situé dans la plaine de Maribahout et du système de drainage des bananeraies au Bas-Limbé.

Une description très brève de chaque intervention suit, mais il faut noter qu’il y a la possibilité des changements pendant la mise en œuvre d’activité. Aussi, le prix **réel** pour chaque intervention sera négocié avant l’attribution d’un bon de commande pour l’activité spécifique.

**2.1 AMÉLIORATION DU SYSTÈME D’IRRIGATION DE GRISON GARDE**

Le système d’irrigation de Grison Garde est un système qui a été construit pour irriguer 250 hectares environ de terre où le riz est principalement cultivé. Le système est alimenté à partir de la Riviére Monet qui prend naissance dans les massifs du Nord. Il consiste essentiellement d’une structure de prise d’eau qui comprend une grille, un bassin de sédimentation et des vannes de contrôle et de purge; d’un canal de transmission (canal tête mort) de 798 ml de forme trapézoïdale et qui est bétonné, de 3,148 ml de canaux primaires trapézoïdal qui sont cimentés, de 8,938 ml de canaux secondaires cimentés, de 4,597 ml de canaux tertiaires en terres battues, et de 145 vannes de contrôle.

AVANSE propose une première phase d’action qui consiste du suivant :

1. Faire le curage de la Riviére Monet sur 160 m en amont de la structure de prise d’eau ;
2. Réaliser le curage du bassin de sédimentation, le curage et la coupe de la végétation du canal Tête Mort, et le curage des canaux primaires
3. Appliquer un revêtement de béton devant le barrage pour diminuer l’infiltration de l’eau
4. Consolider le côté gauche du barrage avec la construction d’un mur de soutènement et des remblais
5. Effectuer le bouchage des trous, des crevasses et des fissures dans les canaux Tète de Mort et primaires.
6. Remplacer la vanne de chasse et la vanne d’entrée
7. Remplacer 30 vannes pour commencer et continuer la réparation sur une vingtaine d’autres
8. Renforcer les capacités de l’Association des Irrigants (AIGG) en termes de gestion du périmètre

Cette activité est planifiée pour une période de trois à quatre mois consécutifs quoique la durée maximale du contrat soit de six mois.

**2.2 RÉHABILITATION ET EXTENSION DU SYSTÈME D’IRRIGATION DE DUBRÉ**

AVANSE propose de réhabiliter les 82 hectares du périmètre de production de riz qui est actuellement irrigué par le système d’irrigation existant de Dubré et peut être d’étendre ce système sur une superficie de 58 hectares qui est actuellement plantée en canne à sucre. Le système d’irrigation existant est alimenté par la Rivière Anba-Lanmè qui prend naissance dans les montagnes situées au Sud-ouest du périmètre et se jette dans la Rivière du Haut du Cap située au Nord du périmètre.

Les aménagements proposés ont pour but de garantir la desserte en eau d’irrigation, favoriser une meilleure distribution et une gestion adéquate de l’eau au niveau du périmètre. Ces propositions prennent en compte les réalités physiques du périmètre et aussi les opinions et attentes des exploitants par rapport à la réhabilitation et à la protection des infrastructures de mobilisation et de distribution de l’eau d’irrigation sur le périmètre de Dubré. Au niveau physique, les propositions concernent l’ouvrage de prise, le réseau de canaux d’irrigation, le drain Montalibord, le réseau routier et la zone d’extension du périmètre. Ces interventions peuvent se résumer comme suit :

* La consolidation des protections de l’ouvrage de prise à travers le prolongement

des murs de protection existants en maçonnerie en aval sur les deux rives

* La consolidation du fond du lit en aval de l’ouvrage par des gabions semelles
* Le curage de la partie amont de l’ouvrage de prise
* La réparation des trois vannes existantes et le retrait de la grille de la vanne de chasse
* Le rehaussement des canaux où l’on observe des débordements
* La reprise des parois dégradées des canaux et la réparation des contrepentes

sur certains tronçons

* Le reprofilage en maçonnerie des canaux en terre
* La réparation des vannettes de prise d’eau sur les canaux
* Le reprofilage du drain Montalibord dans sa partie aval entre la masse d’eau

(Bassin Anglè) et la rivière Montalibord

* L’aménagement de l’exutoire des drains de quartiers sur le drain principal

Montalibord

* L’aménagement de la piste côtoyant le drain Montalibord sur 1.5 km.
* La construction d’un second ouvrage de prise pour desservir la zone d’extension
* La construction d’un réseau de canaux d’irrigation et de drainage pour desservir la zone d’extension.

Ces travaux qui seront exécutés par une firme de construction devront se faire sur une période de huit (8) mois.

**2.3 SYSTEMES D’IRRIGATION PAR POMPAGE DANS LES COMMUNES DE LIMONADE ET DE QUARTIER MORIN**

AVANSE se propose de fournir de l’eau à une cinquantaine de périmètres de blocs de parcelles de bananeraie dans les Communes de Limonade et de Quartier Morin. Spécifiquement, AVANSE fournira des systèmes de pompage pour l’irrigation de périmètres de 20 à 30 hectares afin de permettre l’irrigation de 1,000 à 1,500 hectares de bananeraie. Les systèmes de pompage seront placés d’une part sur des puits ou forages existant, et d’autre part sur la Grande Rivière du Nord.

Actuellement, les agriculteurs/trices cultivent principalement la banane qui est l’une des cultures de rente les plus appréciés dans la région. La région visée est relativement plate. Elle est traversée par la Grande Rivière du Nord qui à elle seule peut alimenter au moins 3,000 hectares de bananeraie. Cependant, les eaux de la rivière ne sont pas utilisées pour l’irrigation de la bananeraie vu qu’il existe des puits et forages dont la plupart date de la période coloniale ou du temps des grandes compagnies comme Welch.

Selon une première évaluation dans les zones visées, la nappe souterraine est peu profonde. Sa profondeur est généralement à moins de 10 mètres au-dessous du terrain naturel. Ainsi, les agriculteurs préfèrent utiliser les eaux souterraines pour irriguer les parcelles de bananeraie à cause du manque d’infrastructure d’irrigation à grande échelle et de la disponibilité des eaux provenant des puits existants.

Afin de fournir des eaux d’irrigation par pompage aux regroupements d’agriculteurs/trices réunissant des espaces de 20 à 30 hectares, le projet propose les actions suivantes à exécuter par une firme :

* Déterminer l’utilisation des puits existant en faisant des tests de pompage sur chacun des puits identifiés par le projet.
* Selon les conditions hydrogéologiques et physiques des puits et forages, prendre les actions nécessaires pour améliorer le rendement de ces puits.
* Concevoir les systèmes de pompage et les mettre en fonctionnement
* Monter et former des associations d’usagers pour la gestion, le fonctionnement et l’entretien des systèmes

**2.4 AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE DE FERRIER**

En vue de protéger les futures récoltes de riz, AVANSE a décidé d’intervenir au niveau de Ferrier afin de résoudre le problème auquel font face ces producteurs/productrices. En effet AVANSE propose de faire des travaux légers d’entretien et de nettoyage du drain trop plein afin de garantir et sécuriser les investissements qui ont été consentis par les producteurs/productrices pour les récoltes à venir, et de sauvegarder/renforcer la confiance de AVANSE dans cette zone stratégique d’intervention.

Actuellement, il existe un drain trop plein qui amène les eaux provenant de la Rivière Jassa vers l’embouchure de la Rivière Massacre. Ce drain trop plein non seulement permet d’alléger le problème de déversement des eaux de la Rivière Jassa, mais aussi permet aux riverains de ce drain d’utiliser les eaux pour l’irrigation de leurs parcelles. Cependant, le drain trop plein actuel a une capacité limitée pour amener les eaux de la Rivière Jassa vers l’embouchure durant les périodes de pluie, ainsi les eaux du drain se déversent dans les parcelles et les inondent (destruction des rizières). En période sèche, les agriculteurs utilisent les eaux du drain trop plein pour irriguer leurs parcelles, cependant il n’y a pas assez d’eau pour desservir la totalité des riverains. Ainsi, la solution retenue par AVANSE est de curer le drain existant ainsi que de faire le reprofilage du drain en l’élargissant à 8 m et ajuster la profondeur d’eau à 1 m 20. Cette solution permettra au drain d’alimenter le périmètre en question et éliminer les inondations des parcelles.

Pour exécuter les travaux, AVANSE se propose de recruter une firme de construction qui devra faire les interventions suivantes :

* Nettoyer le drain actuel afin d’éliminer les débris accumulés au fond
* Reprofiler le drain existant sur une longueur d’environ 6,000 ml, sur une largeur de 8 m et une profondeur de 1m20. Le drain reprofilé devra avoir un Droit de Passage (Right of Way) de 10 m afin de pourvoir au nettoyage du drain.
* La firme de construction devra fournir un plan de gestion des débris et des déblais provenant des travaux.

La durée des travaux est estimée à quatre (4) mois, mais le contrat sera valide pour une période ne dépassant pas les six (6) mois.

**2.5 AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE DE BAS LIMBÉ**

La Commune du Bas-Limbé est très connue pour sa production de plantain/banane. Cependant, les champs de plantain/banane dans cette Commune sont menacés d’une part par les eaux de ruissellement provenant des mornes situées à l’Est des plantations de bananes, et d’autre part la Rivière de Limbé traverse la Commune du Sud au Nord pour se jeter dans la mer à l’Ouest des plantations de bananes. Durant les averses importants, les bananeraies sont inondées et par les eaux de ruissellement provenant des mornes, et -par les eaux de débordement de la Rivière Limbé. Au temps colonial, ces eaux étaient drainées par les drains allant du Sud au Nord et se déversant directement à la mer. Cependant à travers le temps, ces drains ont été ensablés et leur capacité de drainer des eaux de ruissellement et de déversement ont largement diminué. Cette diminution de la capacité des principaux drains (drain de Titoir et drain de corail) sont la cause d’inondation périodique des bananeraies de la zone.

L’un des périmètres qui est généralement menacés par ces inondations est situé presqu’au niveau de l’embouchure de la Rivière Limbé. En effet, l’un des deux drains principaux se débouchait au niveau de la Rivière Limbé juste avant l’embouchure, mais à travers le temps la sortie du drain est devenue bouchée par les débris et le sable. Actuellement, les eaux drainées se déversent directement dans les bananerais causant ainsi des pertes énormes aux agriculteurs. D’autre part, les drains ont eux-mêmes été ensablés et ont perdu leur capacité de drainer les eaux qu’ils reçoivent. Ainsi, ils se déversent sur leur route avant même d’atteindre leurs exutoires.

AVANSE propose de recruter une firme de construction dont l’étendue des travaux consistera à :

* Mener une étude topographique et hydrologique pour déterminer l’étendue des travaux de curage et le reprofilage des drains existants.
* Protéger les berges de la Rivière au niveau des points de déversement.
* Curer et reprofiler les drains
* Reconstruire la sortie du drain afin de diriger les eaux de drainage pour se jeter dans la Rivière.
* Construire une dizaine de petits systèmes d’irrigation munis de pompes pour l’irrigation des bananeraies.

**2.6 REVISION DES PLANS DE CONSTRUCTION ET DES BATIMENTS DEVANT LOGER LES ACTIVITES DU PROJET**

Des activités du projet vont être développées chez des organisations partenaires. Certaines de ces activités seront logées dans des bâtiments qui vont être ou déjà bâtis (comme par exemple bâtiment devant recevoir laboratoire de sol, construction de serre, hangar pour fermentation de cacao, locaux de boutiques agricoles etc.…..). AVANSE doit avoir la certitude que ces locaux répondent aux standards de sécurité et sont appropriés pour recevoir les activités sans risques majeurs. Pour cela, la révision des plans de construction, des plan de gestion de construction, des plans de gestion des déchets, des plans de système de drainage doit être réalisée par l’équipe d’infrastructure d’AVANSE.

**3. ETENDUE DES TRAVAUX DE SUPERVISION**

**3.1 TERMES GENERAUX**

**3.1.1 Rôle de la(les) Firme(s) de Supervision**

Le rôle de la firme de supervision consistera à :

* Servir comme un représentant technique pour les contrats de construction qui seront établis entre AVANSE et les firmes de construction retenues pour l’exécution des projets d’infrastructure.
* Assurer que tous les travaux respectent les conceptions techniques et les spécifications techniques approuvées, les calendriers d’exécution, les budgets établis, et les conditions des contrats, et ceci selon les pratiques d'ingénierie standard selon les normes haïtiennes et les règlements en matière de garantie de AVANSE.
* Prendre des décisions techniques en consultation avec le Direction du projet AVANSE.
* Tenir au courant le Directeur du Projet de AVANSE de toutes informations sur évènements et facteurs affectant les travaux.
* Supporter la composante Infrastructure de AVANSE dans la gestion des projets de construction ou dans la révision des bâtiments devant loger des activités du projet.

**3.1.2 Taches Spécifiques de la Firme de Supervision**

Les taches spécifiques de la firme de supervision comprendront (mais ne seront pas limitées par celles mentionnées ci-dessous) :

**A. Révision des Dossiers de Conception des Projets d’infrastructure**

La firme de supervision devra revoir tous les dossiers de conception des projets d’infrastructure pour lesquels elle est responsable. Elle devra évaluer tous les détails de conception d’ingénierie afin de s’assurer que la conception technique détaillée de chaque projet est constructible. Elle présentera un rapport sur les conclusions et proposera des modifications ou des corrections à des défauts ou des omissions. AVANSE prendra en compte ces recommandations et porte des modifications dans les cas où le travail n’avait pas commencé.

**B. Administration et Supervision**

Les taches d’administration et de supervision des projets seront les suivantes :

1. S'assurer que les méthodes de construction proposées par l'entrepreneur responsable pour l'exécution des travaux sont satisfaisantes, ou possible.
2. Inspecter les équipements de construction de l'entrepreneur afin de s’assurer de leur acceptabilité. \
3. S’assurer que les tests géotechniques et ceux mesurant la qualité des matériaux sont fait de manière acceptable et que les résultats de ces tests répondent aux normes en vigueur.
4. S’assurer que l’entrepreneur applique des mesures de sécurité des œuvres, du site de construction et des travailleurs.
5. S’assurer que les mesures d'atténuation concernant les impacts négatifs sur l'environnement qui sont retenues soient exécutées selon le plan de suivi de l’environnement approuvé par AVANSE pour chaque projet.
6. Informer les entrepreneurs de tout problème concernant l’exécution des travaux et la qualité des matériaux qui ne respectent pas les spécifications afin qu’il puisse porter les corrections nécessaires, et l’émission arrêter les ordres de travail, si nécessaire.
7. Surveiller et superviser le progrès des travaux des entrepreneurs vis-à-vis des calendriers d’exécution des travaux et de la qualité des œuvres vis-à-vis les spécifications techniques applicables et la conception des œuvres.
8. Vérifier que les plans tels que construits (as built) sont préparés par les entrepreneurs pour tous les travaux de construction ou de curage.
9. Développer le système d'assurance de qualité et le plan de contrôle de qualité pour les travaux de construction
10. Vérifier la performance des entrepreneurs, les rapports de progrès ainsi que les problèmes concernant le temps d’exécution des activités des projets, y compris les rapports de contrôle de qualité, l’estimation de la quantité, les demandes de modification des prix et/ou de la durée des activités, et les réclamations de l'entrepreneur et le paiement de ses factures.
11. Évaluer toute modification proposée par un entrepreneur au cours de réalisation des travaux d’un projet, en termes de temps d’exécution d’activité et de coût par exemple.
12. Examiner et certifier le volume des travaux et le processus de paiements provisoires et finaux des entrepreneurs.
13. S'assurer que les factures des entrepreneurs soient certifiées et soumises en temps voulu à AVANSE et que les paiements soit livré aux entrepreneurs dans un délai acceptable.
14. S'assurer que les procédures de gestion financière des projets sont en place et sont strictement suivies, spécifiquement en ce qui concerne les paiements, le maintien de la comptabilité financière des projets, les demandes de prorogation du délai, et des réclamations techniques, administratives et financières des entrepreneurs.
15. Faire des réunions de chantier au moins une fois par semaine et évaluer les progrès.

**C. Suivi de la Conformité Environnementale des Sites de Construction**

Le rôle de la firme de supervision en ce qui concerne l’application des mesures de mitigation environnementale au niveau des sites de construction sera d’assurer le suivi journalier de l’exécution de ces mesures. Ses responsabilités seront les suivantes :

1. Superviser et contrôler la mise en œuvre du plan d'atténuation environnementale (EMP).
2. En cas d'impacts environnementaux inattendus, assurer la coordination avec les responsables de AVANSE afin de définir les mesures d'atténuation nécessaires à prendre.
3. Surveiller la conformité des entrepreneurs concernant leurs performances des actions requises pour assurer le bien-être des populations environnantes des travailleurs selon le cahier des charges, telles que la sensibilisation et l'éducation des travailleurs.
4. S'assurer que les entrepreneurs n'impliquent pas le travail des enfants dans l'exécution des contrats conformément aux dispositions du contrat de travaux.
5. S’assurer que la gestion des déchets solides tels que les déblais, les déchets de construction et des déchets domestiques soit fait selon les mesures établies.

**Documentation et Reportage**

1. Etablir et soumettre à AVANSE des rapports hebdomadaires sur la marche des travaux et la mise à jour des calendriers d’exécution des travaux, mettre en évidence des retards imprévus et proposer en temps voulu des mesures correctives.
2. Entreprendre l’évaluation et la surveillance de la performance des entrepreneurs ainsi que la soumission des rapports de progrès jusqu'à l'achèvement du projet.
3. Recueillir des données de base fondées sur les indicateurs établis dans le cadre de surveillance et dans les sous-contrats pour chaque firme de construction.
4. Mesurer les durées supplémentaires selon les indicateurs fournis dans le calendrier d’exécution pendant la période d'affectation. Il est recommandé que la firme de supervision utilise un logiciel approprié ou elle conçoit un simple tableau sur MS Excel pour enregistrer les données initiales et périodiques des travaux des projets.
5. Développer et maintenir un système de stockage et de récupération de documents à l'appui des informations fournies par les équipes de terrain, les décisions prises lors des réunions, les progrès sur les travaux de génie civil, la certification des réalisations et des jalons de progrès, les dossiers financiers, les déviations ou les changements demandé ou actualisé aux plans de contrat (portée, coût, matériaux, temps) par les firmes de construction (et tenez au courant le projet AVANSE le plus tôt que possible), les correspondances, les journaux de site, les résultats des tests, les rapports de contrôle de la qualité, l’estimation des quantité, les recollements et les rapports d'étape.

Le Directeur du projet de AVANSE peut exiger la firme d’effectuer d'autres tâches compatibles avec la portée ci-dessus, y compris la préparation des évaluations techniques/autres documents contractuels et examiner et commenter les propositions de l'entrepreneur.

**4. PERSONNEL PROPOSÉ ET MONTANT ESTIMATIF DES COUTS DE LA SUPERVISION**

**4.1 PERSONNEL PROPOSÉ**

La firme de supervision devra proposer son plan de **recrutement** selon son plan de travail. Cependant il devra avoir au minimum le personnel suivant :

* Un Ingénieur Résident qui sera le chef d’Equipe
* Un Superviseur des Travaux par site (Ingénieur ou Technicien Supérieur Senior)
* Un Spécialiste en Control de Documents.

**4.2. ESTIMATION DU MONTANT DU CONTRAT DE SUPERVISION**

Le contrat de supervision (IQC) sera une gamme de $100,000 - $200,000. Ce montant devra couvrir non seulement le montant du contrat de la firme de supervision, mais aussi les imprévus et divers.

**4.3 MODALITÉ DE FINANCEMENT DU CONTRAT DE SUPERVISION**

La modalité de financement du contrat de supervision des travaux sera la suivante. La firme sélectionnée pour la supervision des travaux sera accordé un contrat a quantité indéfinie (IQC) sous lequel AVANSE va accorder plusieurs bons de commandes (Task Orders) qui sera de type fixe ou de type temps et matériels. Le prix pour chaque Task Order sera négocié avec le sous-traitant avant l’attribution du Task Order.

**4.4 DUREE DU CONTRAT DE SUPERVISION**

La durée du contrat de supervision (IQC) sera de 12 mois à compter de la date de signature du contrat. Cette durée pourrait être allongée si nécessaire.

 **4.5 SUPPORT A FOURNIR A LA FIRME DE SUPERVISION PAR AVANSE**

AVANSE fournira à la firme de consultation tout document approprié pour la conduite des travaux (rapports, plans, etc.).

La firme de Supervision devra avoir un bureau de préférence au Cap-Haitien avec le personnel de soutien qu’elle juge nécessaire. Elle devra couvrir ses coûts d'exploitation y compris les moyens de transport terrestre pour les activités de supervision, les moyens de communication et autres dépenses nécessaires pour effectuer des tâches de supervision des projets.

**1. INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION - Réponse technique**

Le proposition en réponse à ce RFP ne doit pas être plus de 10 pages (maximum) et devrait répondre aux questions ci-dessous :

1. **Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission** –Cette méthodologie doit inclure une narratif sur les méthodes de contrôle, l’évaluation et la surveillance de travail. Cette partie de la proposition doit aussi comprendre un calendrier des activités pour chaque activité décrit dans ce TDR **dans une annexe**. **(Quatre pages maximum)**
2. **Staffing Plan** – Fournissez un plan qui décrit tous les postes anticipé pour ces activités, le rôle de chaque personne qui sera impliqué dans l’activité y compris les aspects auxquelles il/elle sera responsable, combien des jours il/elle sera présent a chaque site sur le site, etc. Fournissez des CVs de tout personnel qui sera impliqué dans l’activité **dans une annexe. (Trois pages maximum)**
3. **Expérience pertinent de la firme** – décrivez votre expérience dans le domaine de construction et la supervision des travaux. Le prestataire doit avoir effectué au moins 2 projets similaires. Fournissez une liste de 4 références (Annex F) que AVANSE peut contacter. **(Trois pages maximum)**

**INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION - Réponse financière**

La proposition financière doit contenir:

* Dépenses de personnel (prix fixe par personne impliquée dans l’activité)
* Dépenses d’équipement et autres

**CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS**

AVANSE évaluera les propositions en fonction des critères de notation suivantes :

* **Validité et pragmatisme de la méthodologie du plan de travail (50 pts)**
* **Qualification et Expérience du personnel clé (25 pts)**
* **Qualification et Expérience du soumissionnaire (25 pts)**

**Instructions générales aux offrants**

**2.1 Instructions générales**

Les offres doivent être soumises **au Bureaud’AVANSE** situé à**: 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien à la date indiquée dans le synopsis**. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d’AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d’une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l’offre. La soumission d’une offre n’oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français**. Les offrants ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrants sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d’Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Les Offrants soumettront leurs propositions sur version papier. **Un (1)** **original et deux (2) copies** de **la Proposition technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu’**Un (1) original et deux (2) copies** de la **Proposition financière** (portant la mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l’Appel d’Offres ainsi que le titre de l’activité.

Les offrants doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre vingt (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d’offres restent valides. Les offrants doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l’Appel d’Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l’Appel d’Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l’Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

 « Offrant », «sous-traitant», et «Soumissionnaire» désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. «Offre» et «Proposition» désignent l'ensemble des documents que l’entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

**2.2. Lettre d’accompagnement**

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition financière sur l’entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d’accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

* Titre et Référence de l’Appel d’Offres ;
* Prix proposé ;
* Attestation de validité de 90 jours ;
* Attestation de la non-provenance d’un pays interdit par le gouvernement américain ;
* Attestation de réception de toute modification à l’Appel d’Offres.

**2.3 Questions en ce qui concerne l’Appel d’Offres**

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d’AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P4). Seules les communications écrites seront considérées. AVANSE ne répondra à aucune question par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d’offres. Toute information verbale reçue d’AVANSE ou d’un employé d’AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d’offres.

**3. Instructions pour la préparation des Propositions techniques**

Les offrants doivent soumettre une proposition technique qui répond aux exigences décrites dans l’Annexe A , à savoir présenter un Cahier de charges technique (relatant entre autre les travaux similaires déjà réalisés sur les systèmes d’irrigation et l’expérience dans les travaux utilisant HIMO) et démontrer leur capacité à mener à bien les travaux demandés dans les délais impartis (personnel clé et CV, matériels/équipements nécessaires). Les offrants doivent confirmer par écrit que leur proposition est valide pour une période de trente (30) jours.

La proposition technique doit être soumise dans une enveloppe avec l’étiquette « proposition technique ». La proposition technique doit avoir les trois parties suivantes:

1. L’approche technique – Une description des services qui répond aux exigences de TDR. elle sera deux parties: 1. Une méthodologie dans laquelle l’offrant démontre sa compréhension des objectifs de l’activité et explique son approche en faisant le travail 2. Un chronogramme qui détaille la progression des taches par semaine.
2. L’approche de gestion – Une très brève narrative sur 1. La manière dans laquelle le staff de l’offrant va contribuer dans l’activité, y compris leur rôle, leur taches etc. 2. L’offrant doit inclure les curriculum vitaes de chaque personne proposé pour ce TDR. Spécifiquement, le prestataire doit avoir au moins un staff dans l’équipe de la mission qui est ingénieur qui sera le chef d’équipe, un superviseur des travaux par site (ingénieur ou technicien supérieur senior, et un spécialiste en contrôle de documents.
3. L’expérience pertinente – La proposition technique doit également contenir des informations sur l’expérience pertinente à cette proposition. Le prestataire doit avoir effectué au moins 2 travaux similaires (exigible pour la firme en général) pour être présenté sous forme d’une liste des contrats obtenus pour le même type de service et de durée similaire. Ces contrats doivent avoir été entrepris dans les deux (2) dernières années. L'information fournie doit être présentée sous la forme d’un tableau, et doit comporter le nom et l'adresse des organismes pour lesquels les services ont été effectués, une description du travail effectué, la durée et la valeur des contrats et un numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable de l'entreprise (Voir annexe F).

**3.1 Services spécifiques**

AVANSE requiert les services décrits en détail dans l'Annexe A, Termes de références. Prière de se référer à l’Annexe A pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus.

**3.2 Critères d’évaluation**

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères de sélection suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d’évaluation**  | **Points maximum** | **Points obtenus par le Soumissionnaire** |
| La Méthodologie du plan de travail | 50 |  |
| Qualification et Expérience du personnel clé | 25 |  |
|  L’expérience pertinente de la firme – Preuve de l’expérience similaires dans les 3 années passées.  | 25 |  |
|  **TOTAL** | **100** |  |

Chaque proposition sera évaluée sur les critères dans le tableau en haut. Il y n’aura pas les points attribue à l’offre financière. Pour les besoins globaux de l'évaluation de cette demande de propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le coût / prix, une fois combinée, sont considérés comme à peu près égale des facteurs de coût / prix.

**4.** [**INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L’OFFRE FINANCIERE**](#_top)

L’offre financière doit être dans une enveloppe distincte de la proposition technique et doit être étiquetée ‘L’offre financière’. Figure à l’Annexe E, un modèle de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l’objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d’AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

**5. Processus de sélection et d’attribution**

**Base d’attribution de Contrat**

L’attribution ​​sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat ​​sera attribué au soumissionnaire dont l'offre final représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix), une fois sa capacité de gestion vérifiée. DAI se réserve le droit d’exclure une proposition si elle détermine que l’offrant n’a pas les ressources et capacités financières nécessaires pour effectuer le travail requis.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût. Le cout sera principalement évalué tenant compte de la réalité s’il est raisonnable. DAI peut accorder à un prix plus élevé s’il détermine que l’évaluation technique offerte mérite un cout/prit additionnel

L’émission du présent appel d’offres (RFP) n’oblige en aucune façon l’attribution d’un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions préalables avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

**6. Livrables prévus après attribution**

Après attribution d’un accord de sous-traitance, les livrables détaillés dans l’annexe A, article A.4 devront être soumis selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent attester que les activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière. Il faut noter que les livrables sont anticipé mais ça reste la possibilité faire des changements après l’attribution d’un sous contrat.

Une facture pourra être soumise basée sur le calendrier de paiement en Annexe A, article A.5. Chaque rapport doit être soumis avant la date d’échéance et approuvé par AVANSE avant qu’un paiement ne puisse être effectué.

**7. Inspection et acceptation**

L’équipe technique d’AVANSE chargée de l’activité inspectera les services fournis pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est responsable de l’application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

**8. Documents obligatoires pour déterminer la responsabilité du Soumissionnaire**

**Responsabilité générale**

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer du degré de la responsabilité de celui-ci. Lors de l’évaluation qui permettra de déterminer la responsabilité du Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l’exercice fiscal en cours ;
2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit (expliqué au point 6.3) ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettres de référence à l’appui) ;
6. Modalité de paiement
7. être disponible pour une visite sur le terrainFinancer et exécuter les travaux, livrer des biens, ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans avoir reçu une avance de fonds de DAI.
8. Capacité à respecter les calendriers d’exécution et des points de repère
9. Avoir une performance satisfaisante dans le passé
10. Avoir un dossier satisfaisant de l'intégrité et de l'éthique des affaires

**9. SYSTèME DE NUMéROTATION DE DONNéES UNIVERSEL (DUNS)**

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d’achat d'une valeur de $25.000 ou plus sont obligés d’obtenir un numéro DUNS avant la signature d’un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à $300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

**10. SOURCE ET NATIONALITé**

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l’USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont :

Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et la nationalité, des biens et des services et s'assurer qu’AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter dans les pays sanctionnés ni y être assemblées, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires garantissent leur conformité aux exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

**11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE ConformitÉ**

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d’un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

**12. Éthique en passation des marchÉs**

Aucune compensation monétaire ni favoritisme ne sera toléré de la part du Soumissionnaire, pas plus que de tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d’AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et sont illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à FPI\_hotline@dai.com. DAI assure l'anonymat ainsi qu’un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d’offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour toute fausse représentation prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l’utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l’équipe d’enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés d‘AVANSE, et qu’ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

**13. ANNEXES**

**Annexe B : COVER LETTER**

<Insérez la date

**A:** Cliquez ici pour entrer du texte.

**De :** Cliquez ici pour entrer du texte

**Sujet :** **RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-01** «**Supervision des activites de construction des projets d’infrastructures d’AVANSE**»

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l’appel d’offres RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-01, pour la **supervision des activites de construction des projets d’infrastructures d’AVANSE.** Notre proposition financière ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de quatre-vingt (90) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu’aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des Etats-Unis.

Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

*……………………………………………………………………………………………………………….*

Nous comprenons qu’AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

**Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS**

**Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.**

**I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES:** Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de $25.000 et plus sont obligés d’obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord.*Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de $ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

**II. AIDES FINANCIÈRES:** Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à $25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d’ obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de $25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

**Aucune sous-traitance ou Bons d’achats de $ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l’obtention préalable d’un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant:** [**http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp**](http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp)

*Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cet APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d’allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.*

***--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------***

**Contexte:**

**Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS**

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d’achat de $ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu’AVANSE attribue des fonds à cette entité.

**OBLIGATION D’AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):**

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10 , *" Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier rang»* (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 *" Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang» à* compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de $ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsrs.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à $ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d’obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de $25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l’AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur ​​les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

**Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale de l'entreprise: |  |
| Adresse physique: |  |
| Ville : |  |
| Province étrangère (le cas échéant) : |  |
| Pays: |  |
| Signature du certificateur |  |
| Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) :  |  |
|  Titre du certificateur: |  |
| Date de certification (jj / mm / aaaa) : |  |

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l’obtention d’un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à $ 300.000.

\* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l’adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l’année calendaire en vigueur.

**Annexe E: Budget en Gourdes**

**Modèle de budget détaillé (en HTG) pour les coûts**

| **Catégorie des Dépenses** | **Description/ But** | **Unité** | **Quantité** | **Coût Unitaire** | **Total** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| BUDGET TOTAL |  |  |  |  |  |

**Annexe F: Travaux similaires exécutés**

Listez les projets ou travaux similaires exécutés qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d’offres, classés par ordre chronologique.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **1.** | **2.** | **3.** | **4.** |
| **Titre du projet** |  |  |  |  |
| **Description des travaux exécutés** |  |  |  |  |
| **Localisation Commune / Département** |  |  |  |  |
| **Client****Nom et No de téléphone** |  |  |  |  |
| **Début – Fin** **Dates** |  |  |  |  |
| **Type de contrat** |  |  |  |  |

**Annexe G: représentations et attestations de conformité**

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
* Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
* Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
* Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
1. Décret sur ​​le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d’assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à [www.SAM.gov](http://www.SAM.gov)) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l’adresse électronique suivante : [*www.****un****.org/sc/committees/****list****\_compend.shtml*](http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml)
2. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s’adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d’attribution du contrat.
3. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.
4. Conflit d'intérêt au sein de l’entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaitre l’existence d’aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s’il prend connaissance d’un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
5. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
6. Interdiction des installations distinctes  Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
7. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n’applique aucune discrimination vis à vis d’un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d’un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
8. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
9. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu’il n’est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
10. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

**Annexe H: Liste de Documents à soumettre**

Offrant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

[ ]  Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d’offres

[ ]  Lettre d'accompagnement signée *(utilisation du modèle dans l'Annexe B)*

[ ]  Proposition de produit ou service qui répond aux exigences techniques dans l'Annexe A.

[ ]  Budget, conformément au modèle fourni dans l’Annexe E, accompagné d’un narratif de

 Budget.

[ ]  Preuve que vous êtes en mesure de répondre ou de dépasser chacune des conditions d'acceptabilité technique.

[ ]  Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 11, l’article 5.1

 Responsabilité générale

 - Copie de Patente pour l’exercice fiscal en cours

 - Copie de Quitus fiscal à jour

 - Lettres de référence

 - Modalité de paiement : Chèque / Virement Bancaire

[ ]  Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D)*

[ ]  Formulaire sur l’expérience pertinente *(utilisation du modèle à l'Annexe F)*

[ ]  Inclure cette liste dans votre proposition également.